

# Compte-rendu du conseil municipal

## du 23 septembre 2021

### Dans ce numéro

1	COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL.....	1
2	ACTUALITE INTERCOMMUNALE.....	1
3	DELEGATION EDUCATION, ENFANCE, JEUNESSE.....	2
4	DELEGATION ACTION SOCIALE.....	3
5	DELEGATION AMENAGEMENT CADRE DE VIE.....	3
6	DELEGATION FINANCES ET ADMINISTRATION.....	4
7	DELEGATION ANIMATION VIE DU VILLAGE.....	5
8	LISTE DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.....	6
9	INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES.....	6

### Assistaient à la réunion :

Jean-Luc LEFEBVRE, Alain FOURNIER, Anne-Sophie MOREAU, Michel DEMEURE, Dominique REMY, Christelle VANHERSECKE, Marie-Christine POLLET, Jean-Gabriel DEPINOY, Stéphane VITIGE, Marianne KERRICH, Isabelle ROBION, Florine VARIN, Laurent SCHOLART, Brigitte COLLET

### Excusés :

Perrine PANAROTTO qui donne pouvoir à Jean-Luc LEFEBVRE

## 1 Compte-rendu du Conseil Municipal

### 1.1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 11 AOUT 2021

Monsieur le Maire sollicite les élus pour approuver le compte-rendu du conseil municipal qui a été envoyé à chaque conseiller.

Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité.

### 1.2 APPLICATION DES DECISIONS

Toutes les délibérations ont été envoyées au contrôle de légalité.

## 2 Actualité intercommunale

### 2.1 INFORMATIONS SUR LES REUNIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES.

Monsieur le Maire informe les élus des différentes réunions de la C.C.P.C et notamment :

- ✓ 06/09 : conférence des Maires en présence du secrétaire général de la préfecture M. FETET sur le CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique) entre l'Etat et la CCPC. Plusieurs projets communautaires sont identifiés comme pouvant s'inscrire pleinement dans le CRTE :
  - la requalification du site AGFA, à inscrire comme un préalable à l'aménagement du site de Canchomprez,
  - le passage en LED de l'ensemble de l'éclairage public sur le territoire,
  - la mise en œuvre du schéma cyclable,
  - la requalification de la ligne Ascq Orchies selon le mode de transport retenu
  - le Projet d'Alimentation Territorial,
  - les actions en faveur de la biodiversité.
- ✓ 07/09 : visioconférence sur le marché public gaz/électricité.
- ✓ 13/09 : bureau communautaire : principaux points la validation des attributaires pour le marché gaz/électricité et éclairage public pour la partie « travaux rénovation », la charte de l'éclairage public et le vote d'une subvention de 1500€ à l'association CatNat Hauts de France.
- ✓ 18/09 : réunion des élus en charge de la communication et calendrier des formations proposées sur ce thème par la Pèvelé Carembault.

### 2.2 POINT SUR LE MARCHE D'ENERGIES (GROUPEMENT DE COMMANDE).

Comme évoqué au point 2.1, Monsieur le Maire confirme aux élus que, dans le cadre du groupement de commandes et pour marquer notre engagement en faveur de la transition énergétique, nous avons adhéré à la démarche d'énergie renouvelable à hauteur de 100% de notre consommation électrique et 25% de notre consommation gaz.

### 2.3 DOCUMENT PROJET POUR LA CHARTE ECLAIRAGE PUBLIC COMMUNAUTAIRE.

Monsieur le Maire informe les élus du projet de charte de l'éclairage public en cours de rédaction. Cette charte reprendra précisément les domaines d'intervention de la Pèvelé Carembault et ceux de la commune et/ou des particuliers.

*La commune s'engage pour des énergies plus propres...*

2.4 CONVENTION D'OCTROI DES FONDS DE CONCOURS DE FONCTIONNEMENT POUR L'ENTRETIEN DES FOSSES POUR L'ANNEE 2022 (POUR AVIS).

Considérant que le désenvasement des fossés de plaine et des fossés communaux ne relève pas de la définition de la compétence GEMAPI, mais contribue au bon écoulement des eaux,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT en date du 5 juillet 2021, relative à la mise en place d'un fonds de concours de fonctionnement pour l'entretien des fossés, avec les communes.

Considérant que la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT souhaite participer aux travaux de désenvasement des fossés de plaine et des fossés communaux dans les conditions suivantes :

- Une enveloppe est calculée sur une base de 4 euros par mètre linéaire de fossé désenvasé, financé à 40% par la Pévèle Carembault sur 8 ans. Le coût global estimé de cette opération, dont les communes assurent la maîtrise d'ouvrage, s'élève à un montant de 1 954 120 euros HT pour un linéaire de 488530 mètres linéaires de fossés de plaine et de fossés communaux,
- Pour la Pévèle Carembault qui finance à 40% cela représente un financement de 781 648 euros répartis sur 8 ans donc 97 706 €/an variable en fonction de l'échéancier des communes.

Considérant qu'une convention doit être signée afin d'organiser le versement d'un fonds de concours par la Communauté de communes Pévèle Carembault au profit de chacune de ses 38 communes,

Considérant les prévisions de travaux pour l'année 2022,  
Où l'exposé de son Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE

**DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **De solliciter un fonds de concours auprès de la communauté de communes PEVELE CAREMBAULT pour le désenvasement des fossés de plaine et des fossés communaux**
- **D'autoriser son Maire à signer une convention de fonds de concours avec Monsieur le Président de la Pévèle Carembault fixant les obligations de la commune et définissant le montant et les modalités de versement par la Communauté de communes Pévèle Carembault du fonds de concours accordé à cette commune,**
- **D'autoriser son Président à signer tout document afférant au dossier.**

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Municipal repris ci-dessus.

### 3 Délégation Education, Enfance, Jeunesse

3.1 POINT SUR LA RENTREE DES CLASSES

Christelle VANHERSECKE, adjointe au Maire en charge de l'école et Monsieur le Maire font un point sur la rentrée des classes qui s'est bien passée. Il y a un peu moins d'enfants que l'année dernière. Monsieur le Maire fait part de ses craintes de la fermeture d'une classe dans deux ans

3.2 CROSS DE L'ECOLE DU 21/10

Pour information, le cross de l'école se déroulera le jeudi 21/10 au stade avec remise des récompenses sur place. Les élus sont les bienvenus pour la remise des récompenses et la distribution des boissons aux sportifs.

3.3 EQUIPEMENTS INFORMATIQUES DE L'ECOLE

A la suite de l'avis favorable donné à notre demande de subvention, le complément de matériel pour l'école sera commandé sous peu pour une mise en place juste après les vacances de Toussaint.

Pour mémoire le montant total du matériel est de 8139,60€ auquel il faut rajouter le logiciel « ENT » pour un montant de 800€ et nous avons obtenu une subvention de 5697,92€ maximum.

---

*Demande de fonds de concours pour le nettoyage des fossés*

---



---

*Ecole Pablo PICASSO : des effectifs en baisse*

---



---

*Près de 9 000 € pour l'informatique de l'école*

---

## 4 Délégation Action Sociale

### 4.1 REPRISE DES ACTIVITES DE L'U.F.C.V. (POUR AVIS).

Anne-Sophie Moreau et Brigitte Collet font un point sur la reprise des activités avec l'U.F.C.V. Jean-Pierre BETRANCOURT et Brigitte COLLET encadrent respectivement des ateliers de musique et de jeux.

La tarification a doublé pour les adhérents extérieurs à la commune.

### 4.2 AIDE AUX SENIORS POUR L'OBTENTION DE LA CARTE DECHETTERIE

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, un pass sera obligatoire pour accéder aux déchetteries de la CCPC. La demande doit être faite en ligne sur le site Internet de la CCPC. Certains seniors ayant des difficultés avec Internet, il leur sera proposé d'effectuer la démarche en mairie pour obtenir une carte d'accès à la déchetterie.

### 4.3 DECISIONS PRISES PAR LA COMMISSION DES AIDES INDIVIDUELLES (POUR AVIS)

Lors de la réunion de la Commission Sociale du 21 septembre un dossier a été examiné.

Monsieur le Maire donne lecture de l'avis de la Commission :

A la suite d'un accident de la route, une habitante éprouve des difficultés financières, et ne peut plus subvenir à ses besoins.

Après avoir étudié tous les justificatifs, la commission propose d'octroyer à cette habitante quatre bons d'achat de 50 € au magasin Super U de Camphin en Pévèle deux bons en septembre et deux bons à la mi-octobre.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil pour accepter ces propositions.

Avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité.

## 5 Délégation Aménagement cadre de vie

### 5.1 POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

Michel Demeure, conseiller délégué aux travaux fait un point des travaux entrepris depuis le dernier conseil :

- ✓ Travaux de peinture à la crèche,
- ✓ Installation de nouvelles toilettes à l'école maternelle,
- ✓ Travaux de peinture (plafond) dans la classe de Madame LEMAIRE ainsi qu'une modification d'une porte (plus de clarté),
- ✓ Branchement Internet des dernières classes,
- ✓ Nettoyage de la verrière (crèche),
- ✓ Nettoyage du parvis de la Mairie,
- ✓ Pose de porte-vélos,
- ✓ Réparation de la gouttière extérieure du mur de l'école et d'autres travaux de maintenance.

### 5.2 CONVENTION POUR L'ENTRETIEN DES CHAUDIERES ET AEROTHERMES (POUR AVIS)

Suite à l'étude menée par Michel DEMEURE, conseiller délégué, concernant l'entretien des chaudières et après étude des devis, Monsieur le Maire, propose de confier à la Société « Elite Chauffage Plomberie » l'entretien des 6 chaudières de la commune.

Le coût pour la prochaine année est de 545.36 € TTC.

Monsieur le Maire sollicite le conseil pour l'autoriser à signer une convention avec la société Elite pour la période allant de mars 2022 à juillet 2022 renouvelable chaque année par tacite reconduction pour une même durée faute d'avoir été dénoncée un mois avant la date de souscription.

Avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité.

---

*La commune aide les seniors à faire leur demande de carte pour accéder aux déchetteries*

---

---

*De très nombreux travaux ont été réalisés cet été sur la commune*

---

5.3 SIDEN SIAN RETRAIT DES COMMUNES DE MAING POUR LA COMPETENCE « EAU POTABLE », DE LA COMMUNE D'AUXI LE CHATEAU POUR LA COMPETENCE « ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF », DES COMMUNES DE GUIVRY ET LIEZ POUR LA COMPETENCE « DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE » (POUR AVIS)

Le Conseil Municipal,

Considérant que le retrait d'un adhérent d'un syndicat mixte est subordonné de première part à l'approbation du comité syndical du syndicat mixte ; que le retrait est également subordonné à l'accord des organes délibérants des membres du syndicat dans les conditions de majorité requises pour la création du syndicat mixte, à savoir les conditions de majorités visées à l'article L. 5211-5 II du CGCT ; que, par ailleurs, les organes délibérants disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du comité syndical à l'exécutif des adhérents pour approuver le retrait ; qu'à défaut de délibération des organes délibérants des adhérents dans ce délai, leur décision est réputée défavorable,

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

**Le Conseil Municipal**, accepte le retrait :

- des communes de LIEZ et de GUIVRY (Aisne) du SIDEN-SIAN pour la compétence C5 « Défense Extérieure Contre l'Incendie ».
- de la Communauté de Communes du Ternois du SIDEN-SIAN pour le territoire de la commune d'AUXI-LE-CHATEAU (Pas-de-Calais) pour la Compétence C3 « Assainissement Non Collectif ».
- de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole du SIDEN-SIAN pour le territoire de la commune de MAING (Nord) pour la Compétence C1 « Eau Potable ».

## 6 Délégation Finances et Administration

6.1 LIMITATION DE L'EXONERATION DE DEUX ANS DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES, EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION (POUR AVIS)

Le Maire de Wannehain expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Il précise que la délibération peut toutefois limiter ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L.301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R.331-63 du même code.

Vu l'article 1383 du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**Décide** de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40 % de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

**Charge** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

6.2 CREATION D'UN POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN POLYVALENT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CUI CAE) PARCOURS EMPLOI COMPETENCES (POUR AVIS)

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un emploi dans les conditions ci-après, à compter du 4 octobre 2021.

Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

*Exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties pendant deux ans*

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

Monsieur le Maire sollicite les membres du Conseil Municipal afin de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec Pôle Emploi et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé, sous réserve également du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

### LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ

- DECIDE de créer un poste d'agent d'entretien polyvalent à compter du 4 octobre 2021 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».
  - PRECISE que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 12 mois.
  - PRECISE que la durée du travail est fixée à 25 heures par semaine.
  - INDIQUE que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.
  - AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

#### 6.3 COMMISSION FINANCES : CALENDRIER DES REUNIONS

Alain FOURNIER, adjoint aux finances, présente le calendrier prévisionnel des réunions de la commission :

- ✓ Entre novembre et décembre : réflexion sur la révision des tarifs (cantine, garderie, ...)
- ✓ Décembre : analyse des dépenses de l'année écoulée
- ✓ Entre janvier et mars : réunion pour préparer le budget 2022

*Les animations ont repris sur  
la commune*

## 7 Délégation Animation Vie du village

### 7.1 LES ACTIVITES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL.

Dominique REMY, adjoint en charge de l'animation du village, fait un point sur les animations et activités réalisées depuis le dernier conseil municipal.

**3 juillet :** fête de l'école organisée par l'APE. La fête s'est bien passée malgré les contraintes sanitaires.

**13 juillet :** feu d'artifice. L'événement a été très bien perçu par les habitants qui ont montré un grand enthousiasme.

**Mi-septembre :** présence d'un cirque qui a rassemblé 400 à 500 personnes sur 3 représentations. Dominique REMY rappelle, suite aux questions de certains habitants, que seuls les animaux sauvages sont interdits dans les cirques. De plus, un contrôle vétérinaire a eu lieu sur le cirque lors de sa présence à Wannehain qui a montré que les animaux étaient bien traités. Monsieur le Maire rappelle par la même occasion que la Cour d'Appel de Bordeaux a statué sur un dossier en indiquant qu'un Maire ne pouvait pas interdire à un cirque de s'installer sur sa commune.

A partir du 22 septembre, la ducasse s'est installée sur le parking de l'école. La distribution des tickets pour les enfants aura lieu le lundi soir à 18h30 (pour tous les enfants de la classe de PS aux CM2).

### 7.2 CALENDRIER PROVISOIRE DES ACTIVITES ET ANIMATIONS JUSQU'À LA FIN D'ANNEE.

Dominique REMY, adjoint en charge de l'animation du village, expose aux conseillers les projets d'animation à venir :

**Samedi 9 octobre :** accueil des nouveaux habitants en fin d'après-midi.

La braderie est reportée au 23 octobre.

L'APE souhaite organiser une manifestation pour Halloween.

**11 novembre :** la présence d'enfants de l'école pour la cérémonie est à l'étude avec Monsieur KHATIR

**14 novembre :** Repas des aînés.

7.3 TELETHON 2021 : ORGANISATION MISE EN PLACE

L'événement se tiendra le 4 décembre. Dominique REMY annonce être en recherche d'animations pour cette journée.

## 8 Liste des décisions prises en application de l'article 2122-22 du code général des collectivités Territoriales

Néant.

## 9 Informations / Questions diverses

9.1 INFORMATION SUR LES CONDITIONS SANITAIRES SUITE AU COVID-19

A partir du 1<sup>er</sup> octobre, les règles normales s'appliquent par défaut pour les réunions du conseil municipal (nombre de pouvoir par membre du conseil, lieu : en mairie, plus de restriction d'accueil du public).

Une réflexion est en cours pour demander une dérogation pour pouvoir maintenir les réunions au foyer.

9.2 RAPPORT D'ACTIVITES 2020 DE L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT DE D'URBANISME DE LILLE METROPOLE

Ce rapport est consultable en Mairie

9.3 RAPPORT D'ACTIVITES 2020 DE L'AGENCE DE LA MISSION LOCALE METROPOLE SUD

Ce rapport est consultable en Mairie

9.4 QUESTIONS DIVERSES

Il y a eu 9 demandes de subvention pour l'achat de vélos électriques auprès de la CCPC et de la Mairie. 7 ont été mandatées et 2 sont en cours de traitement.

La poursuite des pistes cyclables entre Bourghelles et Camphin en Pévèle est à l'étude.

Concernant le Skate Park, une déclaration d'intention de travaux a été déposée avant les vacances d'été. Aucun avis défavorable n'a été émis. Il reste à faire les demandes de devis pour chiffrer le coût du projet.

Dans la zone d'activité, 5 entreprises ont acheté un terrain. Il reste donc 4 lots à vendre.

Le prochain conseil municipal se tiendra le jeudi 21/10 à 20 heures

**La séance est levée à 21h30**

---

*Des aides financières pour l'achat d'un vélo à assistance électrique*

---

---

*Les projets de piste cyclable et de skate park sont à l'étude*

---